

Vos factures sont émises tous les deux mois. Cette facture est basée sur des index télé-relevés par les Distributeurs grâce aux compteurs communicants en Gaz et en Électricité.



ZISUBILL5162629092530205980241

Référence client : 205 980 241
Numéro Compte de Contrat : 405 868 621

Lieu de consommation :

11, AVENUE DES PLATANES
77170 BRIE COMTE ROBERT

Détail de votre contrat en p.4

MR ET MME PILLARD STEPHANE CHRYSTEL
11 AVENUE DES PLATANES
77170 BRIE COMTE ROBERT



Gaz naturel du 18/01 au 17/03/24

4639 kWh - Cette consommation repose sur les index réels transmis par le compteur communicant.

Électricité du 22/01 au 21/03/24

805 kWh - Cette consommation repose sur les index réels transmis par le compteur communicant.

Services

Facture TTC (échéance au 08/04/24)

Dont Total hors TVA (719,86 €)
Dont Total TVA (133,30 €)

Montant Total TTC (A REGLER AVANT LE 08/04/24)

853,16 €

+ 596,74 €
+ 246,42 €
+ 10,00 €
= 853,16 €

Prochaine facture
autour du 19 mai 2024

Télé-relevé Gaz
autour du 19 de chaque mois

Télé-relevé Électricité
autour du 21 de chaque mois

(Détail p.4)

VOTRE MODE DE PAIEMENT

Pensez à payer cette facture.
Retrouvez les différents modes de paiement p.4.

Merci de tenir compte des délais postaux (jusqu'à 6 jours) pour l'envoi de votre règlement.

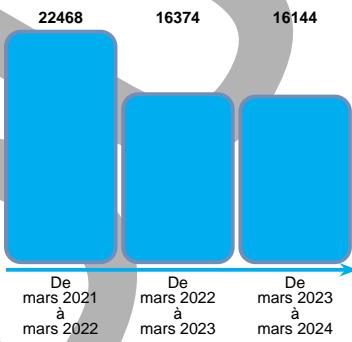
Vous souhaitez anticiper vos paiements et équilibrer votre budget ?

Grâce à la mensualisation, vous pouvez régler chaque mois le même montant par prélèvement automatique défini à partir d'une estimation de votre consommation. Puis vous recevezrez votre facture annuelle qui mentionne le montant total dû pour la période échue.

D'après votre consommation, vos mensualités seraient de 299 € par mois (Service gratuit - rendez-vous sur votre espace particuliers.engage.fr et pour plus de détails voir article Mensualisation de vos CGV).

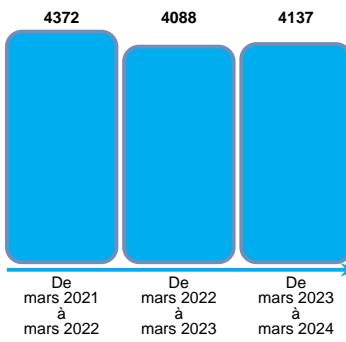
Pour vous repérer et mieux gérer

L'évolution de votre consommation Gaz (en kWh):



GAZ

L'évolution de votre consommation Électricité (en kWh):



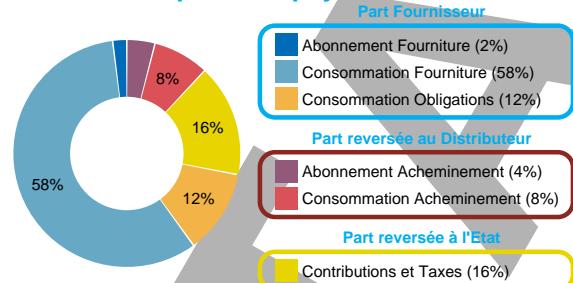
ELEC.

Les événements Gaz sur votre période facturée

→ Votre consommation repose sur les index télé-relevés par le compteur communicant.

Pour aller plus loin : facture.particuliers.Engie.fr

Ce que vous payez en Gaz



GAZ NATUREL

Abonnement Fourniture
du 20/03 au 19/05/24 sur la base de 4,24€ HT par mois ⁽²⁾

Abonnement Acheminement
du 20/03 au 19/05/24 sur la base de 11,46€ HT par mois ⁽²⁾

Total Abonnement

Consommation Fourniture
du 18/01 au 17/03/24 compteur n° 994

Consommation Acheminement
du 18/01 au 17/03/24 compteur n° 994

Consommation Obligations ⁽⁴⁾
du 18/01 au 17/03/24

Total Consommation

Contributions et taxes liées à l'énergie ⁽⁵⁾

Contribution Tarifaire Acheminement

Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel

Total Contributions et taxes

	Ancien Index	Nouvel Index	Différence en m ³	Coeff conv ⁽¹⁾	Conso kWh	Prix kWh HT en euros	Montant hors TVA en euros	Taux de TVA en %
Abonnement Fourniture du 20/03 au 19/05/24 sur la base de 4,24€ HT par mois ⁽²⁾							8,62	5,5
Abonnement Acheminement du 20/03 au 19/05/24 sur la base de 11,46€ HT par mois ⁽²⁾							23,30	5,5
Total Abonnement							31,92	
Consommation Fourniture du 18/01 au 17/03/24 compteur n° 994	3836 télé-relevé	4252 télé-relevé	416	11,16	4639	0,06230	289,010	20,0
Consommation Acheminement du 18/01 au 17/03/24 compteur n° 994	3836 télé-relevé	4252 télé-relevé	416	11,16	4639	0,00893	41,426	20,0
Consommation Obligations ⁽⁴⁾ du 18/01 au 17/03/24					4639	0,01247	57,848	20,0
Total Consommation							388,29	
Contributions et taxes liées à l'énergie ⁽⁵⁾ Contribution Tarifaire Acheminement Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel					4639	0,01637	75,94	20,0
Total Contributions et taxes							81,61	

TOTAL GAZ NATUREL TTC

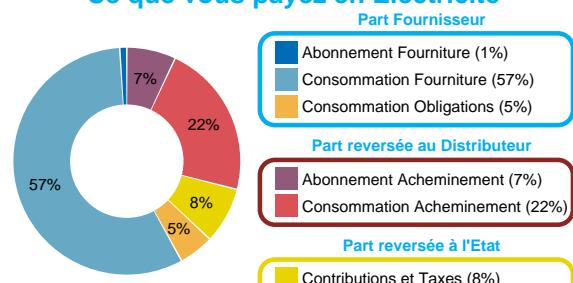
596,74 €

Les événements Electricité sur votre période facturée

→ Votre consommation repose sur les index télé-relevés par le compteur communicant.

Pour aller plus loin : facture.particuliers.Engie.fr

Ce que vous payez en Electricité



ELECTRICITE

Abonnement Fourniture
du 20/03 au 19/05/24 sur la base de 1,08€ HT par mois ⁽²⁾

Abonnement Acheminement
du 20/03 au 19/05/24 sur la base de 8,11€ HT par mois ⁽²⁾

Total Abonnement

Consommation Fourniture

du 22/01 au 21/03/24 compteur n° 773

du 22/01 au 31/01/24 Remise bouclier tarifaire 2023 ⁽⁶⁾

	Ancien Index	Nouvel Index	Conso kWh	Prix kWh HT en euros	Montant hors TVA en euros	Taux de TVA en %
Abonnement Fourniture du 20/03 au 19/05/24 sur la base de 1,08€ HT par mois ⁽²⁾					2,19	5,5
Abonnement Acheminement du 20/03 au 19/05/24 sur la base de 8,11€ HT par mois ⁽²⁾					16,49	5,5
Total Abonnement					18,68	
Consommation Fourniture						
du 22/01 au 21/03/24 compteur n° 773	12524 télé-relevé	13329 télé-relevé	805	0,14369	115,671	20,0
du 22/01 au 31/01/24 Remise bouclier tarifaire 2023 ⁽⁶⁾			137	0,00050	- 0,069	20,0

ELECTRICITE	Ancien Index	Nouvel Index	Conso kWh	Prix kWh HT en euros	Montant hors TVA en euros	Taux de TVA en %
Consommation Acheminement⁽³⁾						
du 22/01 au 21/03/24 Heures Creuses Saison Basse compteur n° 773	3613 télé-relevé	3613 télé-relevé	0	0,00870	0,000	20,0
du 22/01 au 21/03/24 Heures Pleines Saison Basse compteur n° 773	2946 télé-relevé	2946 télé-relevé	0	0,01390	0,000	20,0
du 22/01 au 21/03/24 Heures Creuses Saison Haute compteur n° 773	1368 télé-relevé	1571 télé-relevé	203	0,04240	8,607	20,0
du 22/01 au 21/03/24 Heures Pleines Saison Haute compteur n° 773	4594 télé-relevé	5197 télé-relevé	603	0,06120	36,903	20,0
Consommation Obligations⁽⁴⁾						
du 22/01 au 21/03/24			805	0,01307	10,522	20,0
Total Consommation					171,63	
Contributions et taxes liées à l'énergie⁽⁵⁾						
Contribution Tarifaire Acheminement					3,56	5,5
Contribution au service public de l'Electricité du 22/01 au 31/01/24			137	0,0010000	0,14	20,0
Contribution au service public de l'Electricité du 01/02 au 21/03/24			668	0,0210000	14,03	20,0
Total Contributions et taxes					17,73	

TOTAL ELECTRICITE TTC			246,42 €
Dont 62,00 EUR HT reversés à votre Distributeur au titre de l'acheminement de l'Electricité			

SERVICES	Quantité	Prix unitaire HT en euros	Montant hors TVA en euros	Taux de TVA en %	Total TTC en euros	
Assurance facture de février 2024 à mars 2024	2	5,00	10,00	0,0	10,00	
TOTAL SERVICES TTC						
					10,00 €	
TOTAL DE VOTRE FACTURE						
			719,86	3,29	130,01	853,16 €

Règlement par TIP SEPA

Décompte à conserver

Bénéficiaire ENGIE

Payeur PILLARD Stephane Chrystel



TREGW00040074058686210008531640
001515004183 64007405868621516262909253947151 85316

Montant en euros
85316

IBAN : JOIGNEZ UN RIB MERCI
ICS : FR03SYM002381
RUM : TIP00151500740586862151626290925300

PILLARD Stephane Chrystel
11 AVENUE DES PLATANES
77170 BRIE COMTE ROBERT

Montant : 853,16 €

Date et Lieu	Signature
--------------	-----------

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez ENGIE à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de ENGIE. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

En cas de modification joindre un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne.

ENGIE
5, rue de la Céramique
87077 LIMOGES CEDEX 9

002059802416 PILLARD

001515004183 64007405868621516262909253947151 85316

Vos Contacts Utiles

Votre Service Clients Engie

 Accédez à votre espace client 24h/24 - 7j/7 particuliers.engie.fr

 Accédez depuis votre application mobile

 Du lundi au samedi : 8H-20H
 **N°Cristal 0 969 324 324**
APPEL NON SURTAXÉ

 ENGIE, TSA 87494, 76934 ROUEN CEDEX 09

Urgence Dépannage 24h/24

 Urgence sécurité Gaz GRDF
0 800 473 333 Service & appel gratuits

 Dépannage Electricité Enedis
 **N°Cristal 0 972 675 077**
APPEL NON SURTAXÉ

Chèque Énergie

 Enregistrez votre Chèque Énergie sur chequeenergie.gouv.fr
Ou envoyez le à ENGIE TSA 10 016
78924 YVELINES CEDEX 9 (référence client au dos du chèque)

Vos services gratuits à activer

- La Facture en Ligne** : Vos factures sont disponibles 5 ans sur votre Espace Client. Vous pouvez les consulter et les télécharger à tout moment.
- La Mensualisation** : Pour gagner en sérénité, lissez votre budget énergie sur l'année grâce à un étalement de vos paiements.

Vos prochaines échéances

Télé-relevé Gaz autour du
19 de chaque mois

Prochaine facture autour
du 19 mai 2024

Télé-relevé Electricité autour du
21 de chaque mois

Vos services gratuits actifs

- Espace client



Pour votre prochaine facture, les compteurs communicants Gaz et Electricité seront télé-relevés. Vous avez ainsi la garantie d'être facturé au plus près de vos consommations réelles.



Votre contrat d'énergie avec Engie

Gaz Référence 1 an
(Entre 4 000 et 29 999 kWh par an)

Date d'effet : 01/12/23 - Date d'échéance : 30/11/24
Consommation Annuelle de Référence en kWh (CAR) : 14028
Compteur Gazpar communicant
Point de comptage et d'estimation : 22160636680486



Elec Référence 1 an

Date d'effet : 01/12/23 - Date d'échéance : 30/11/24
Puissance souscrite : 6 kVA
Compteur Linky communicant
Point de livraison : 22160491962618
Elec Verte

Comment payer cette facture ?

- Par e-TIP : depuis votre espace client internet particuliers.engie.fr ou en flashant le code ci-dessous
- Par carte bancaire : depuis votre espace client internet particuliers.engie.fr ou en flashant le code ci-dessous ou par téléphone au 0 969 324 324 (appel non surtaxé)
- Par TIP : détachez le coupon TIP au recto de cette page et adressez-le daté et signé à l'adresse indiquée. Si la mention "joindre un RIB ou un RIP" y est portée ou si vos coordonnées bancaires, postales ou d'épargne ont changé, veuillez joindre au coupon TIP le Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Epargne correspondant.
- Par chèque : détachez le coupon TIP au recto de cette page et joignez votre chèque établi à l'ordre d'ENGIE.
- En espèces : en vous rendant dans un bureau de poste muni(e) de votre facture.

Pour vos prochaines factures, nous vous conseillons :

- La Mensualisation : vous payez mensuellement une somme fixe.
- Le Prélèvement automatique : il est réalisé à la date limite de paiement de votre facture.

Pour activer ces services rendez-vous sur votre espace client internet particuliers.engie.fr

PAIEMENT



FLASHEZ CE CODE

Faites des économies d'énergie en maîtrisant votre consommation



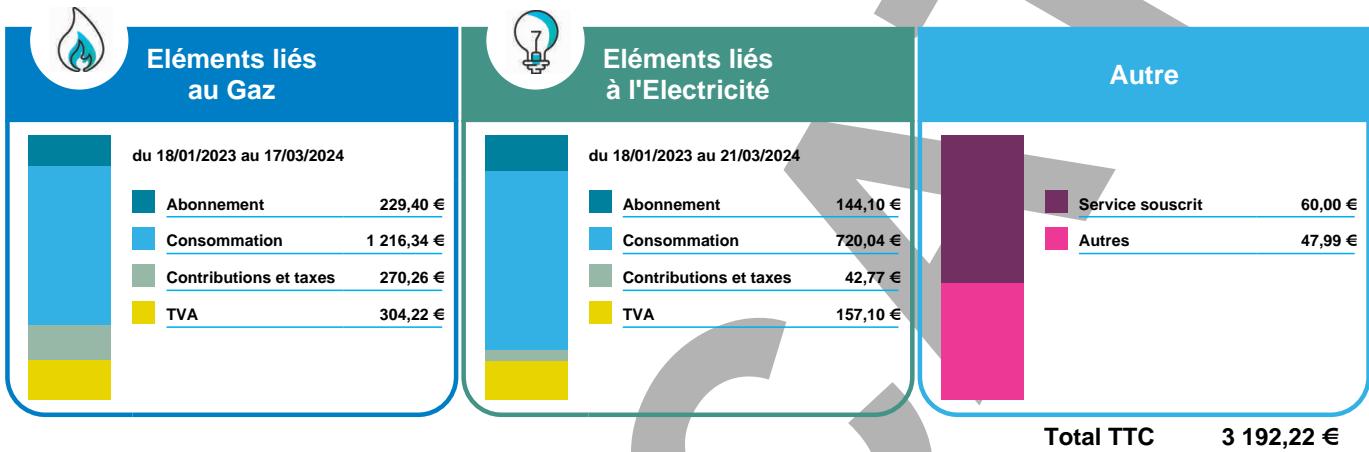
Suivez votre consommation au plus près sur votre Espace Client avec **Ma conso**
(inclus dans votre offre)



Vous vous absentez en hiver ? Evitez de couper complètement le chauffage, le froid pouvant endommager le circuit. Pensez à activer le mode « hors gel » de la chaudière, ou à régler le thermostat au minimum.

Avec la Facture en Ligne : consultez, téléchargez et imprimez vos factures en ligne depuis votre espace client, pendant cinq ans après leur édition. Un e-mail vous prévient de la mise à disposition de chaque nouvelle facture.

Récapitulatif des montants facturés sur la dernière année



Ce texte définit les termes techniques et vous assure que les éléments de la facture sont bien compréhensibles.

⁽¹⁾ Coefficient de conversion : à quoi sert-il ?

Le compteur mesure le volume de gaz naturel (en m³) qui vous a été livré. Cependant l'énergie contenue dans 1m³ de gaz naturel varie en fonction de la composition du gaz naturel et de l'altitude de votre commune. Il est fourni par le Distributeur et permet de calculer le nombre de kWh (ou une valeur approchée) comme suit : Nombre de m³ x coefficient de conversion = nombre de kWh. Il peut être calculé par le Fournisseur pour les consommations intermédiaires, en cas de répartition des consommations par période due à changement de prix au cours de la période de facturation, sur la base des informations communiquées par le Distributeur pour cette période.

⁽²⁾ Abonnement : comment est calculé son prix ?

Ce prix mensuel est calculé à partir de votre abonnement annuel sur la base d'un mois de 30 jours et arrondi au centime d'euro le plus proche. L'abonnement est facturé en fonction du nombre de jours réels facturés. Exemple : sur la base d'un abonnement de 190 EUR HT / an vous paieriez en janvier (31 jours) 190 EUR x 31 / 365 = 16,14 EUR HT

⁽³⁾ Plages temporelles acheminement

Heures Pleines Saison Haute (HPH) / Heures Creuses Saison Haute (HCH) / Heures Pleines Saison Basse (HPB) / Heures Creuses Saison Basse (HCB) : la saison haute est constituée des mois de décembre à février, et de 61 jours, répartis de telle sorte qu'au cours d'une même année civile, la saison haute ne soit pas constituée de plus de trois périodes disjointes. Les autres périodes constituent la saison basse. Par défaut, la saison haute est constituée des mois de novembre à mars (délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 28 juin 2018 portant décision sur les tarifs d'utilisation des réseaux publics d'Electricité dans les domaines de tension HTA et BT).

⁽⁴⁾ Détail sur Consommation Obligations

La consommation, pour le calcul du montant dû pour les obligations, est votre consommation globale sur la période considérée, définie grâce aux index (cf. lignes « Consommation Fourniture » ou lignes « Consommation Acheminement »).

⁽⁵⁾ Contributions et Taxes liées à l'énergie

La CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement) s'applique au gaz naturel et à l'Electricité. Il s'agit d'une taxe collectée par les Fournisseurs d'énergie et reversée à la Caisse Nationale des Industries Électriques et Gazières.

La contribution aux charges de service public de l'Electricité est reversée à la caisse des Dépôts et Consignations.

Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel (TICGN) : Collectée par les Fournisseurs de gaz naturel pour le compte de l'Etat, elle s'applique depuis le 01/04/2014 aux consommations de gaz naturel des particuliers. Le montant de cette taxe est obtenu par division du montant PCI (Pouvoir Calorifique Inférieur) par un coefficient légal de 1,11 donnant ainsi le PCS (Pouvoir Calorifique Supérieur) applicable au Gaz.

⁽⁶⁾ Détail sur consommation bouclier tarifaires

2023 : Remise bouclier tarifaire électricité 2023 qui s'applique à compter du 1er février 2023.

Informations et Droits

Informations

Retrouvez toutes les informations sur nos tarifs et nos services d'économies d'énergie sur particuliers.engie.fr

Réclamation ou litige

En cas de réclamation, vous pouvez contacter votre Service Clients par téléphone (Numéro Cristal : 0 969 324 324 - appel non surtaxé), via votre espace client (particuliers.engie.fr) ou par courrier (ENGIE Service Clients TSA 97495 - 76934 ROUEN Cedex 09).

Si les voies de recours internes ont été épuisées, vous pouvez soumettre le différend au Médiateur pour ENGIE, soit par internet www.mediateur-engie.com/contact, soit par simple lettre à ENGIE - COURRIER DU MEDIATEUR, TSA 27601 - 59973 TOURCOING CEDEX. En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès d'ENGIE n'a pas permis de régler le différend dans un délai de 2 mois, vous pouvez saisir le Médiateur National de l'Energie - Libre réponse n° 59252 75443 PARIS Cedex 09 ou www.energie-mediateur.fr.

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie sur : www.energie-info.fr ou au **0 800 112 212** (appel gratuit depuis un poste fixe).

Informations Gouvernementales - Violences Femmes Info :



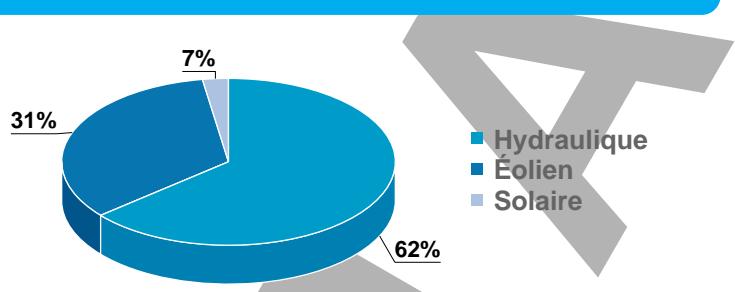
NUMÉROS D'URGENCE

17 114

Les garanties d'origine sur les offres Elec'Verte

Zoom sur les garanties d'origine utilisées par ENGIE en 2022 pour les offres Elec'Verte

Les installations pour produire l'Electricité sont à 61% implantées en France et 39% dans le reste de l'Europe et l'Electricité est certifiée par 100 % de Garanties d'Origine dont 25% sont acquises par enchères organisées par l'Etat.



Retrouvez par ailleurs les informations relatives à l'origine de l'électricité produite pour notre offre globale d'électricité et les Indicateurs d'impact environnemental sur la page <https://particuliers.engie.fr/pourquoi-choisir-engie/conseils-transition-energetique/conseils-energies-renouvelables/energie-renouvelable-enr.html> du site particuliers.engie.fr.

DUPPLICA